

Conditions générales et informations à l'attention des participants du Cours d'automne

Organisation	Le Cours d'automne et l'Assemblée des délégués sont organisés par la SSSA en collaboration avec l'Ecole Suisse de Ski du site du Cours.
Inscriptions	Les inscriptions au Cours se font en ligne, sur l'extranet de www.snowsports.ch . Si vous avez des doutes ou des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec Valeria Cova, valeria.cova@snowsports.ch .
Clôture des inscriptions	Afin qu'elle puisse assurer la disponibilité des chambres, Swiss Snowsports devra avoir reçu les inscriptions jusqu'au vendredi 22 juin 2018 . Si des inscriptions sont reçues après cette date , la SSSA ne pourra plus garantir qu'il y aura des chambres disponibles.
Participation	La participation à la Conférence des directeurs d'écoles détentrices d'une licence est obligatoire pour tous les directeurs d'une école détentriche d'une licence. En cas d'empêchement, il faudra désigner un remplaçant ou soumettre une justification écrite. La fonction de représentant à l'Assemblée des délégués peut également être confiée à un autre membre collectif; cependant, en plus de sa propre école ou association, celui-ci ne peut représenter plus d'un autre membre collectif. Le formulaire de représentation fourni tient lieu de procuration lors de votations à l'Assemblée des délégués.
Assemblée des délégués	Conformément aux Statuts, les demandes des membres à l'attention de l'Assemblée des délégués doivent parvenir au président par écrit jusqu'à 30 jours avant l'Assemblée des délégués (délaï de cette année: 29 août 2018).
Frais de cours pour les directeurs d'écoles détentrices d'une licence	Le forfait pour l'événement s'élève à CHF 300.00; il sera facturé en février 2019 avec la cotisation annuelle, qu'il y ait eu participation ou non. Tout extra tel que frais de parking, minibar, devra être réglé en personne, sur place.
Frais de cours du président	Les frais de cours sont pris en charge par Swiss Snowsports.
Hébergement/Abonnement	Pour autant que le besoin d'un hébergement soit spécifié lors de l'inscription, Swiss Snowsports se chargera de réserver une chambre. Les participants seront répartis en chambres doubles. Le coût des nuitées en chambre double est pris en charge par Swiss Snowsports. Seules quelques chambres simples sont disponibles, et il faut les demander expressément. Elles seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Le supplément pour chambre simple de CHF 35.00 par nuit devra être réglé sur place. Nous facturerons les chambres qui ont été réservées mais n'ont pas été occupées. Nous prions aussi les directeurs d'écoles détentrices d'une licence de spécifier, au moment de s'inscrire, s'ils ont besoin d'une carte pour la journée de ski.
Repas	Les repas sont pris en charge pendant toute la durée du cours. L'inscription au souper du samedi 29.09.2018 a une valeur contraignante. Malheureusement, lors des années passées, le nombre de personnes présentes au souper a été bien inférieur à celui des personnes inscrites. Si une personne inscrite est absente du souper, un montant de CHF 40.00 lui sera facturé.
Documents relatifs au Cours	La confirmation définitive, ainsi que l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués, seront envoyés aux participants à la mi-août 2018.
Assurances	Tous les participants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance-accidents. Swiss Snowsports décline toute responsabilité.